

30 juin 2015

Français
Original: anglais*

**Vingt-cinquième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre le trafic
illicite des drogues, Afrique**

Alger, 14-18 septembre 2015

Ordre du jour provisoire annoté**Ordre du jour provisoire**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues.
4. Application des recommandations adoptées à la vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail:
 - a) Élaboration de stratégies efficaces pour lutter contre le trafic de cannabis;
 - b) Mesures de contrôle aux frontières et autres méthodes de lutte contre le trafic de drogues;
 - c) Problèmes judiciaires, notamment les différences entre les législations, les sanctions et les capacités en criminalistique.
6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue dans l'optique de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue en 2016.
7. Organisation de la vingt-sixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.

* Disponible uniquement en anglais, arabe et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.



Annotations

1. Élection du Bureau

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. La Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, a dans le passé élu un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, qui figure dans le présent document, a été approuvé par la vingt-quatrième Réunion, tenue à Addis-Abeba du 15 au 19 septembre 2014.

À sa trente-huitième session, la Commission des stupéfiants a recommandé que les déclarations générales concernant les statistiques et les tendances nationales du trafic de drogues ne soient pas lues en séance mais que le texte en soit distribué. Les participants ont donc été invités à remettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), d'ici au 13 juillet 2015, un rapport de trois pages sur les tendances du trafic de drogues observées l'année passée dans leur pays. Seuls les rapports qui auront été reçus à cette date seront traduits dans les autres langues de travail de la Réunion.

Une fois l'ordre du jour adopté, la vingt-cinquième Réunion établira un programme de travail pour la session. On trouvera en annexe au présent document un projet de programme de travail qui lui sera soumis pour examen.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (UNODC/HONLAF/25/1)

3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues

Les participants sont invités à informer la vingt-cinquième Réunion des mesures prises par leurs gouvernements afin de renforcer la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines comme les enquêtes conjointes, la formation des agents des services de répression et l'échange d'informations et de données d'expérience relatives à la lutte contre le trafic de drogues.

Les participants sont priés de faire part à la Réunion des obstacles qui, dans la pratique, entravent la coopération sous-régionale et des mesures prises pour les surmonter.

Ce point de l'ordre du jour sera aussi l'occasion d'examiner les tendances actuelles et les modes opératoires utilisés par les trafiquants et de passer en revue les succès obtenus dans la lutte contre le trafic de cannabis, de cocaïne et d'héroïne.

Documentation

Rapport du Secrétariat sur l'analyse statistique des tendances du trafic de drogues en Afrique et dans le monde (UNODC/HONLAF/25/2)

Rapport du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale (UNODC/HONLAF/25/3)

4. Application des recommandations adoptées à la vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

Les participants sont invités à informer la vingt-cinquième Réunion des mesures prises par leurs gouvernements pour donner suite aux recommandations adoptées à la vingt-troisième Réunion, tenue à Addis-Abeba du 16 au 20 septembre 2013.

La Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat présentant les réponses à un questionnaire sur les mesures prises par les gouvernements en application de ces recommandations.

Pour permettre au Secrétariat d'établir un rapport sur l'application des recommandations de la vingt-troisième Réunion, une note verbale priant les gouvernements des États africains de renvoyer ce questionnaire dûment rempli avant le 13 juillet 2015 leur a été adressée le 29 mai 2015.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'application des recommandations adoptées à la vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique (UNODC/HONLAF/25/4)

5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

Des groupes de travail spéciaux sont constitués en vue d'examiner des questions d'intérêt régional et de faciliter des discussions informelles et des échanges de vues francs sur ces sujets. Ils sont invités à présenter leurs conclusions et recommandations en séance plénière, pour approbation et inclusion dans le rapport sur les travaux de la Réunion.

a) Élaboration de stratégies efficaces pour lutter contre le trafic de cannabis

La culture, la production, le trafic et l'usage illicite du cannabis sont des problèmes omniprésents en Afrique, de sorte que, pour les autorités africaines, cette substance constitue la drogue illicite la plus préoccupante. Le cannabis fait l'objet d'un large trafic à l'intérieur de l'Afrique et est également exporté. Les gouvernements ont adopté différentes stratégies nationales de dissuasion, dont certaines comprennent notamment des programmes d'éradication directe. L'expérience a montré que ces programmes devaient être associés à des stratégies encourageant des initiatives de développement alternatif durable et à des programmes d'éducation communautaire dans les régions où la culture du cannabis est un moyen de subsistance essentiel pour les populations locales. Ce groupe de travail examinera les défis auxquels doivent faire face les pouvoirs publics et les populations en matière de lutte contre le cannabis en Afrique. Les participants seront encouragés à faire part de l'expérience acquise dans leurs pays respectifs en matière de lutte contre la culture

et le trafic du cannabis afin de recommander une action commune pour aller de l'avant.

b) Mesures de contrôle aux frontières et autres méthodes de lutte contre le trafic de drogues

Les modes opératoires et itinéraires employés par les groupes de trafiquants de drogues ou de précurseurs chimiques restent divers et changent fréquemment. Pour les services de détection et de répression, se tenir au courant des tendances et de leur évolution tout en restant efficaces dans leurs efforts de détection constitue un impératif constant. Des mesures, telles que l'échange d'informations entre organismes nationaux ainsi qu'entre ces organismes et leurs homologues des pays voisins, l'adoption de stratégies innovantes en matière de détection et de répression et l'organisation régulière de formations contribuent au renforcement des ripostes et facilitent l'identification et l'interception d'envois de drogues illicites ainsi que le démantèlement des réseaux de trafiquants. Ce groupe de travail souhaitera peut-être examiner les nouvelles stratégies de gestion des frontières qui ont été adoptées, les démarches existantes dont les résultats sont satisfaisants et les défis à relever. Les participants seront invités à échanger des informations concernant des études de cas et les tendances actuelles à l'échelle nationale.

c) Problèmes judiciaires, notamment les différences entre les législations, les sanctions et les capacités en criminalistique

En Afrique, la disparité des législations et des sanctions prévues pour les infractions liées au trafic de drogues illicites est souvent exploitée par les trafiquants. Ceux-ci savent profiter de cette disparité pour éviter les poursuites, ce qui compromet l'efficacité des efforts déployés par les autorités pour réduire l'offre. En outre, la préparation des dossiers d'accusation, la collecte de preuves issues de l'analyse criminalistique et la recevabilité des preuves par les tribunaux soulèvent des problèmes. Le groupe de travail souhaitera peut-être examiner les difficultés auxquelles les autorités se heurtent actuellement pour engager des poursuites efficaces dans les affaires de trafic de drogues et recueillir des preuves ayant le niveau exigé par les tribunaux. Les participants voudront peut-être présenter des exemples montrant comment les trafiquants ont tiré parti de la disparité des législations et des pratiques entre pays voisins et échanger des idées sur la meilleure manière d'y faire face.

6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue dans l'optique de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue en 2016

Dans sa résolution 67/193, l'Assemblée générale a décidé de convoquer, au début de 2016, une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue pour faire le point sur l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et de procéder notamment à une évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la lutte contre ce problème dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments pertinents des Nations Unies.

Dans sa résolution 56/10, la Commission a prié les réunions de ses organes subsidiaires de contribuer au suivi de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action au niveau régional en examinant les progrès réalisés dans chaque région à cet égard au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue".

Dans cette même résolution, la Commission a encouragé les États Membres à examiner les compétences et la composition de leurs délégations aux réunions de ses organes subsidiaires, afin de couvrir les différents aspects du problème mondial de la drogue, à savoir la demande, l'offre et la coopération internationale, l'objectif étant de mener des débats de fond sur cette question et de participer activement à l'examen du point de l'ordre du jour, et a prié les réunions de ses organes subsidiaires de formuler, à l'issue de leurs délibérations, des recommandations régionales visant à faire progresser l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action.

Dans sa résolution 68/197, l'Assemblée générale s'est félicitée de la résolution 56/12 de la Commission et a prié celle-ci, en tant qu'organe des Nations Unies responsable au premier chef des questions de contrôle des drogues, de lancer les préparatifs de la session extraordinaire, notamment en transmettant, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, les propositions qu'elle aura faites à ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions à l'appui de ces préparatifs, y compris sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action, qu'elle-même doit examiner à partir de sa soixante-neuvième session.

Conformément au paragraphe 40 de la Déclaration politique, la Commission a mené, à sa cinquante-septième session, un examen de haut niveau de l'application de la Déclaration et du Plan d'action par les États Membres, qui a abouti à l'adoption de la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Dans cette Déclaration ministérielle conjointe, les ministres et les représentants de gouvernements qui participaient au débat de haut niveau ont noté que les États Membres avaient obtenu des résultats tangibles dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, tout en soulignant que les difficultés tant persistantes que nouvelles liées à la réduction de la demande et de l'offre de drogues ainsi qu'à la lutte contre le blanchiment d'argent et à la promotion de la coopération judiciaire demeuraient une responsabilité commune et partagée. La Déclaration ministérielle conjointe a constitué un fondement solide sur la base duquel les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 ont pu se poursuivre.

À sa cinquante-septième session, la Commission a adopté sa résolution 57/5, intitulée "Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016", et s'est déclarée consciente du rôle moteur qu'elle avait à jouer dans les préparatifs de cette session extraordinaire. En tant qu'organe directeur central des Nations Unies chargé des questions liées à la drogue, elle a décidé de prendre toutes les mesures possibles pour veiller à ce que les préparatifs

de la session extraordinaire soient adéquats, inclusifs et efficaces en tirant le meilleur parti des réunions et rapports auxquels elle a droit.

Conformément à sa résolution 57/5, la Commission a entamé un vaste processus de consultation avec toutes les parties prenantes (États Membres, organismes des Nations Unies, organisations internationales et régionales et société civile) pour veiller à ce que les préparatifs de la session extraordinaire soient adéquats, inclusifs et efficaces. Dans un premier temps, un site Web consacré à la session extraordinaire (www.ungass2016.org) a été créé pour favoriser un dialogue mondial inclusif et transparent et centraliser les connaissances, les données et les recherches sur différents aspects du problème mondial de la drogue. Toutes les entités des Nations Unies, organisations internationales et régionales et organisations non gouvernementales concernées ont été invitées à envoyer leurs contributions écrites au Secrétariat. Toutes les contributions reçues sont publiées sur le site Web, de même que les questions examinées et les présentations faites au cours des réunions intersessions, ainsi que des informations sur les débats interactifs informels et autres manifestations organisés.

À la reprise de sa cinquante-septième session, en décembre 2014, la Commission a adopté sa décision 57/2, en application de laquelle elle a créé, sur la base de la répartition régionale des membres du Bureau de sa cinquante-septième session, un Conseil chargé des préparatifs de la session extraordinaire.

Dans sa résolution 69/200, l'Assemblée générale a décidé que la Commission, en tant qu'organe directeur central des Nations Unies chargé des questions liées à la drogue, dirigerait les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée en réglant de façon ouverte toutes les questions d'organisation et de fond, et a invité le Président de l'Assemblée à soutenir ce processus, à le guider et à y rester associé.

À sa cinquante-huitième session, en mars 2015, la Commission a adopté la résolution 58/8, intitulée "Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016," et a recommandé au Conseil économique et social d'approuver, pour adoption par l'Assemblée générale, un projet de résolution définissant les modalités selon lesquelles se tiendrait la session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue.

Dans ce projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait que la session extraordinaire consisterait en un débat général et en plusieurs tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes, en parallèle de la séance plénière. La Commission, en tant qu'instance chargée de diriger les préparatifs de la session extraordinaire, se chargerait de façon ouverte, avec le soutien et les conseils du Président de l'Assemblée générale, des modalités d'organisation des travaux des cinq tables rondes, notamment en ce qui concerne la présidence, les intervenants et la participation.

En outre, dans ce projet de résolution, l'Assemblée prierait la Commission d'élaborer un document de fond court, précis et pragmatique comprenant une liste de recommandations opérationnelles, à partir d'un examen de l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009, ainsi que d'une évaluation des progrès accomplis et des moyens de faire face aux difficultés, persistantes ou nouvelles, rencontrées en matière de lutte contre le problème mondial de la drogue, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments pertinents des Nations Unies. Ce document, qu'il serait

recommandé à la session extraordinaire d'adopter en séance plénière, étudierait notamment les mesures visant à assurer un bon équilibre en matière de réduction de l'offre et de la demande, ainsi que les causes et les conséquences principales du problème mondial de la drogue, notamment sur la santé, la société, l'économie, la justice, les droits de l'homme et la sécurité, conformément au principe de responsabilité commune et partagée.

Au titre de ce point, les participants à la vingt-cinquième Réunion seront invités à examiner les difficultés que rencontrent les États de la région dans l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action, notamment de la partie II du Plan d'action sur la réduction de l'offre et les mesures connexes, ainsi que des parties portant sur la réduction de la demande et les mesures connexes et sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la promotion de la coopération judiciaire pour renforcer la coopération internationale. Les participants ont été priés, dans une note verbale en date du 29 mai 2015, de fournir dans leurs rapports des informations sur leur situation nationale en matière de trafic de drogues et les efforts de coopération régionale et sous-régionale de leurs gouvernements, ainsi que sur la réduction de la demande et la coopération internationale dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et de la promotion de la coopération judiciaire.

Les participants souhaiteront peut-être également débattre de la meilleure façon de contribuer aux préparatifs de la session extraordinaire prévue pour 2016, en mettant à profit leurs compétences techniques et leurs expériences régionales, afin de garantir l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action d'ici à 2019.

Documentation

Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (E/2009/28, chap. I, sect. C)

Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants avait procédé en 2014 sur l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (E/2014/28, chap. I, sect. C)

7. Organisation de la vingt-sixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

La vingt-cinquième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, examinera le projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-sixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, y compris les thèmes qu'elle souhaite voir traiter au sein de groupes de travail et les lieux possibles des futures réunions. Aux fins de la planification, et de manière à faciliter dans une large mesure la préparation et l'organisation de la vingt-sixième Réunion, il serait souhaitable de fixer le lieu de cette dernière ainsi que les thèmes à étudier en groupes de travail lors de la vingt-cinquième Réunion. Les participants sont priés de se préparer à proposer des thèmes pour les groupes de travail de la vingt-sixième Réunion et à en débattre. Le Secrétariat fournira, sur demande, une copie de la lettre

d'accord type stipulant les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies et du pays hôte.

La vingt-cinquième Réunion est également invitée à examiner toute autre question liée à l'organisation de ses travaux en vue d'en améliorer la teneur et le suivi.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'organisation de la vingt-sixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique (UNODC/HONLAF/25/5)

8. Questions diverses

Au titre de ce point, la Réunion pourrait aborder d'autres sujets importants, comme les questions urgentes qui ressortent des rapports des pays.

9. Adoption du rapport

Les participants adopteront le rapport sur les travaux de la vingt-cinquième Réunion, qui comportera les conclusions et recommandations des groupes de travail, le dernier jour de la Réunion.

Annexe

Projet de programme de travail

| <i>Date</i> | <i>Heure</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> |
|--|--------------|--|
| Lundi 14 septembre 2015 | 8 h 30 | Inscriptions |
| | 10 heures | Ouverture de la vingt-cinquième Réunion |
| | | Point 1. Élection du Bureau |
| | | Point 2. Adoption de l'ordre du jour |
| | 15 heures | Point 3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues |
| Point 3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues (<i>suite</i>) | | |
| Mardi 15 septembre 2015 | 9 heures | Point 5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail |
| | 14 heures | Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>) |
| Mercredi 16 septembre 2015 | 9 heures | Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>) |
| | 14 heures | Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>) |
| Jeudi 17 septembre 2015 | 9 heures | Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>) |
| | 14 heures | Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>) |
| | | Point 6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, en prévision de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 |
| Vendredi 18 septembre 2015 | 10 heures | Point 7. Organisation de la vingt-sixième Réunion |
| | | Point 8. Questions diverses |
| | 15 heures | Point 9. Adoption du rapport |